CAPE BRETON GROWTH FUND CORPORATION

ANNUAL REPORT 2001

Canada

102-01615/

CONTENTS

Letter to the Minister | 3

Chairman's Message | 4

Mandate | 6

Background | 6
Public consultation

Principles of the Fund | 7

Corporate Profile | 8
Mission statement
Organizational structure
Board of Governors

Governance | 10
Corporate Administration

Priority Sectors | 11

Continuing Consultation | 14

Strategic Objectives | 16

Projects | 16

Results Management | 17
Assessment and Program Monitoring

Auditor's Report | 20

Financial Statements | 21

Letter to the Minister

The Honorable Brian Tobin
Minister of Industry, Minister for the Atlantic Canada Opportunities Agency
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Minister,

On behalf of the Board of Directors, I take great pleasure in submitting this very first Annual Report of the Cape Breton Growth Fund Corporation for the fiscal year ended March 31, 2001.

The Annual Report is submitted in accordance with the provisions of the *Financial Administration Act* and the *Canada Business Corporations Act*. It contains the annual financial statements together with the auditor's report thereon.

Sincerely,

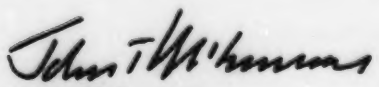

John McLennan
Chairman of the Board of Directors
Cape Breton Growth Fund Corporation

Chairman's Message

The last few months, since the formation of the Cape Breton Growth Fund (CBGF) or (Fund), have been eventful and exciting. It has been a rewarding experience for me to be able to make a contribution to the future betterment of the place where I was born. Recent decades have been marked by a dramatic downturn in the economic fortunes of Cape Bretoners. However, with the resources made available to the Fund, we have the opportunity to help turn things in the other direction.

The Canadian and Nova Scotia governments have made available a total of $73 million at the time the Growth Fund was incorporated. On May 16, 2001, the Government of Canada announced that it was committing a further $18 million in future funding to the CBGF as a result of the decision to close the Cape Breton Development Corporation's Prince Colliery.

At the outset, that may not seem to be a lot of money. However, we are determined that over time, the result of the Growth Fund's activity will be substantial. We believe that new investment in the community will approach half a billion dollars. In an economy with a $2.5 billion GDP, that level of investment can produce noticeable results. Our aim is to invest in opportunities with potential to grow permanent jobs in Cape Breton, outside the coal industry.

The Consultation Panel which traveled the Island received substantial input from community groups and individuals. The sheer volume indicated the level of concern. The Panel's report became the basis for setting up the Corporation. We have been adhering to the principles and guidelines outlined in the report.

It is essential that we concentrate on industries that have the greatest potential for success and have a natural reason for being developed in Cape Breton. Those reasons fall into specific categories, all related to either the physical nature of the island and its offshore, or to the natural resource of talent that lives here.

There are five areas of particular focus: tourism, oil and gas, environmental remediation, arts and culture and knowledge based/information technology. We also intend to involve the Fund in another, separate category called strategic initiatives. These initiatives will cross all the sectors to provide support for specific projects, usually in the form of infrastructure.

The process to date has been marked by a great deal of cooperation among many players. My thanks go out to the people of Cape Breton who contributed their time and ideas which helped develop the principles on which the Fund is based. Thanks, as well, to all the levels of government who have come together to form a unique approach to economic development... The Province of Nova Scotia, the Federal Government through Enterprise Cape Breton Corporation (ECBC) and Human Resources Development Canada (HRDC).

As well, governments at the municipal level, along with Regional and Community development groups, deserve praise for their input.

I would like to acknowledge those who represented their respective industries at our Sector Forums which were held in late December 2000 and early January 2001. It was a successful interchange of ideas and information. The Fund learned what the various groups were thinking, and our staff described how the program is intended to work. The result was an understanding of how all parties might best utilize this unique opportunity.

Growth Fund staff are establishing Task Forces in each of the priority sectors. One Task Force, Environmental Remediation, has already been established and has been meeting regularly. It is made up of ten people from industry and academia who have agreed to determine how to attain the best results in local industrial benefits. To that end, a consultant has been hired to do a study and report this summer.

It is difficult at this early stage of development to gauge our impact. We are very happy about the successful establishment of the second EDS customer care center in Cape Breton. The reaction in Port Hawkesbury was jubilant. With the number of negotiations happening at the time of this report, it is hoped that similar scenes will be repeated over the next year. It is my distinct feeling that we are helping to foster a new spirit of entrepreneurship and optimism.

I believe the Cape Breton Growth Fund is up to the challenge of building a stronger and more vibrant Cape Breton. I am confident that when the history of this time is written, it will be said that the Growth Fund helped create opportunity for Cape Bretoners, that we employed resources wisely and that we helped to create a legacy of sustainable employment at a globally competitive level.

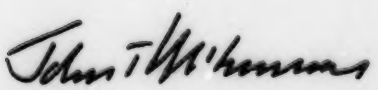

John McLennan
Chairman
Cape Breton Growth Fund Corporation

Mandate

Through its Articles of Incorporation, the CBGF has a broad mandate for economic development:

The objects of the Corporation are to promote and assist, either alone or in conjunction with any person or the Government of Canada or of Nova Scotia or any agency of either of those governments, the financing and development of industry on Cape Breton Island to provide employment outside the coal producing industry and to broaden the base of the economy of Cape Breton Island.

Section 95 of the *Financial Administration Act (FAA)* requires that the mandate of the CBGF conform to the mandate of ECBC as the CBGF is a wholly-owned subsidiary of ECBC.

Background

In accordance with Order-in-Council No. 2000-1341 issued on August 23, 2000 and a resolution of the Board of Directors of ECBC, the CBGF was incorporated on August 25, 2000 under the *Canada Business Corporations Act*. The creation of the CBGF is in response to the findings of the Public Consultation Panel as documented in its final report, *Growing the New Economy, April 2000*, and discussions with the Province of Nova Scotia.

In January 1999, the Government of Canada announced its decision to phase out the Cape Breton Development Corporation (DEVCO) Phalen mine and privatize its assets. To offset the economic impact of the DEVCO decision, the Government of Canada also announced that it would provide $68 million to assist with the adjustment of the local economy through the promotion of sustainable, long-term economic development for Cape Breton Island. Shortly thereafter, the Province of Nova Scotia committed an additional $12 million. In March 2000, Governor-in-Council approval was given to transfer $7 million of the $68 million to ECBC in order to assist in the establishment of an EDS Customer Service Centre in Sydney, Nova Scotia, leaving the balance of the Fund at $61 million. Therefore, at the time of the incorporation of the CBGF in August 2000, the total amount available for economic development was $73 million.

Public Consultation

In October 1999, the Government of Canada and the Province of Nova Scotia announced a public consultation process which invited input from a wide cross-section of community stakeholders to review economic options and opportunities for Cape Breton. The Panel, comprised of three members of the community, three federal representatives and a provincial representative, held nine days of sessions, heard 214 presentations and received 210 written submissions from a broad spectrum of stakeholders across Cape Breton Island.

The numerous ideas and suggestions that flowed from the consultation were presented in a final report by the Panel. A draft report was first prepared and forwarded to the community in March 2000 for critique and comments, with the completed report forwarded to the Governments of Canada and Nova Scotia on May 1, 2000. The Panel's final report emphasizes the importance of taking advantage of the growth potential of *key sectors* of the economy.

The Panel also reported on the views of the Cape Breton community as to the desired delivery model. Most participants stressed that the delivery model be locally managed and administered, flexible in mandate and powers, and not duplicate or overlap existing organizations and programs.

Principles of the Fund

As a result of the consultation panel's report, several principles became clear:

Leverage: The fund must be used to leverage other sources of funding. That is, it must be used in partnership with funding from the private sector and other government and community agencies.

Long Term Sustainable Growth: The Fund has to be used as a catalyst to drive the economy ahead *well into the future.*

Incremental To Existing Programs: The CBGF *may not replace existing government funding* programs. It will be used *over and above* those programs.

Job creation: Project selection must ensure that all resources are used to *create sustainable jobs*

Results Management: The CBGF must be able to clearly show how the resources were used and what results were achieved.

Corporate Profile

Mission Statement

The Cape Breton Growth Fund Corporation, in partnership with other public sectors, the private sector and other community stakeholders, will make investments that complement existing programs to foster sustainable economic growth and job creation on Cape Breton Island.

Organizational Structure

The Corporation is directed by its own **Board of Directors** appointed by the Governor-in-Council. The Board is comprised of five Directors, including the Vice-President of ECBC. The members of the Board are:

John McLennan, Chairman

Currently, Vice Chairman and Chief Executive Officer of AT&T Canada. He is a Director of several technology companies and former President and CEO of Bell Canada.

Rick Beaton, Chief Executive Officer

Vice President of Enterprise Cape Breton Corporation. Formerly Director General of Programs with ACOA – Prince Edward Island and Departmental Liaison to the Minister's Office, Ottawa.

Margo Buchanan

Executive Vice President of Member Services with Credit Union Atlantic and formerly Assistant General Manager of the Bergengren Credit Union in Antigonish Nova Scotia.

John MacDonald

President and Chief Operating Officer of Leitch Technologies Corporation. Formerly, President and CEO of Bell Canada.

George MacDonald

Partner in the Halifax law firm, McInnis, Cooper, and Robertson. He is a Fellow of the Canadian College of Construction Lawyers and of the American College of Trial Lawyers.

A three member **Audit Committee** has been formed. They will assist the Board of Directors in fulfilling its oversight responsibilities with respect to financial reports and other financial information provided by the Corporation, the Corporation's system of internal controls, and the Corporation's audit, accounting, and financial processes generally.

In carrying out this function, the Audit Committee serves as an independent and objective monitor of the performance of the Corporation's financial reporting process and system of internal control. It will review and appraise the audit efforts of the Corporation's internal audit unit, and provide for open, ongoing communication among the financial and senior management, internal audit unit, and the Board of Directors concerning the Corporation's financial position and affairs.

The Audit Committee consists of John McLennan, Margo Buchanan and Rick Beaton.

The Board of Directors has established a nine member ***Community Advisory Committee***. The role of the Community Advisory Committee is to provide feedback and advice to the Board about issues in the community respecting the use of the Fund. They are representative of the priority sectors which have been identified as the focus for Growth Fund activity.

Carol Beaton, Chair CBGF Advisory Committee

"The CBGF Advisory Committee will continue to develop a strong working relationship with the Board to ensure that community views, in general, and sector views, in particular, are communicated in a timely and effective manner. As the community's eyes and ears, the Committee will work with the Board to see that the Cape Breton Growth Fund is used effectively and efficiently to provide long term and sustainable economic development for Cape Breton Island."

Members of the Advisory Committee

Colleen Tobin, representing Women in Business;

Edwin MacLellan, representing the environmental remediation sector;

Scott MacAulay, representing the tourism sector;

Paul Crissman, representing the oil and gas sector;

Wilf MacNeil, representing the knowledge based economy;

Bob MacEachern, representing the knowledge based economy;

Alaistair MacLeod, representing the Board of Trade;

Mathias Poirier, representing francophone areas;

Carol Beaton, Chair, representing the arts and culture sector.

During the past year, the Advisory Committee has participated in the Sector Forums. Committee members will continue to work with sector groups to maintain effective communication between the Board and community about the effective use of the Growth Fund. The Chair of the Advisory Committee has, on invitation participated as an observer at meetings of the CBGF Board of Directors.

Staff

The CBGF has been staffed through secondment arrangements with *ECBC*, the *Province of Nova Scotia*, and *Human Resources Development Canada*. Staffing requirements include (on a term basis) one part-time communications officer, 3 project officers and one support staff For additional administrative support, the CBGF has entered into a Memorandum of Understanding with ECBC.

This cooperation arrangement allows innovative ways to streamline the approach to funding. It provides an efficient way to deal with clients who can get information and guidance from several agencies in one place.

Position within Government

The CBGF has been created as a wholly owned subsidiary of ECBC, a federal Crown corporation with a mandate for economic development on Cape Breton Island and the Mulgrave area. As such, it is vested with the same broad economic mandate and flexible powers. Although established as a wholly-owned subsidiary, the Governor-in-Council declared that

Part X of the *Financial Administration Act* applies to the CBGF as if it were a parent Crown corporation. Accordingly, the CBGF has its own Board of Directors and is required to report separately to Parliament through its own corporate plan and annual report. This ensures that there will be no confusion between the strategy, planned activities and results of the CBGF and those of ECBC.

Governance

The Board of Directors for the CBGF is appointed by the Governor-in-Council on the recommendation of the Minister responsible for ECBC. The Board has full authority over the acceptance and rejection of projects. As with all Crown corporations, the Board sets its own policies and by-laws. All corporate plans and annual reports of the Corporation are subject to the approval of the Governor-in-Council upon the recommendation of the Treasury Board. Budgets are approved by the Treasury Board. The CBGF reports to Parliament through the Minister of Industry, who is supported by a Minister of State.

Corporate Administration

The administrative costs associated with the CBGF are shared with the Province of Nova Scotia, HRDC and the CBGF. The Province of Nova Scotia is contributing its share of operating expenditures from interest earned on the $12 million contribution. Both the Province and HRDC are covering the costs associated with the positions sourced from their respective organizations and seconded to the CBGF. In addition, the Province is covering a portion of the non salary related administrative costs and HRDC is providing an annual payment to be applied against general administration.

The remaining portion of administrative costs related to the operation of the CBGF are sourced from the interest generated by the investment of the Fund until it is dispersed. If the interest generated is insufficient to offset the administrative costs then ECBC will cover the costs through existing reference levels. The rationale for using the interest earned by the Fund is founded in the principle that the Fund is supposed to be incremental to existing federal and provincial programs and that no administrative costs are to be paid directly out of the Fund. It is anticipated that the net interest income less administrative costs will leave an additional $1 to $2 million to invest in projects.

Memorandum of Understanding with ECBC

The CBGF has entered into a Memorandum of Understanding with ECBC to provide administrative and operational support. Through the MOU with ECBC, administrative costs are minimized by eliminating the potential for overlap and duplication between the two organizations. As required, ECBC will assign staff to support the operations of the subsidiary.

Contribution Agreement with the Province of Nova Scotia

A contribution agreement has been put in place that details the terms and conditions under which the CBGF will invest the $12 million provided by the Province. This unique agreement (one of a kind in Canada) with the Province acknowledges the Board's authority to make project decisions and to set priorities through the corporate plan. The $12 million will be used on a proportional basis with the federal monies for each project approved by the Board. The terms and conditions of the agreement are consistent with CBGF's corporate plan, and the agreement expressly provides that any conflicts between it and this, or future corporate plans, are to be resolved in favour of the latter.

Priority Sectors

The Public Consultation Panel Report concluded that development efforts should be directed to specific areas. As a result, the Growth Fund has designated the following sectors as priorities.

Knowledge-based Sector

Cape Breton has had some exciting successes in its knowledge-based cluster and has gained momentum in this sector. In a short time, Cape Breton Island firms have developed expertise, built international markets and captured major industry awards for products. The sector is understood to include a wide range of industries ranging from multimedia; software and system design; high tech manufacturing; call centres; and export oriented education and health services.

Stakeholders emphasized to the Panel that the knowledge-based cluster is among the fastest growing sectors on Cape Breton Island. A recent decision by the Government of Canada to locate a National Research Council laboratory for information technology research in Cape Breton has focussed considerable attention on the sector.

The sector offers significant job creation potential for youth. Direct assistance will be provided to commercial and non-commercial projects that respond to strategic economic development opportunities both in the short and long-term which may include infrastructure, technology/innovation, access to capital/equity and human resource development and rural technology incubation centres. Funding may be provided to one of a kind projects where the probability of significant economic benefits (potential for long-term job creation, private sector investment or potential for increased earned income) is clearly demonstrated.

Oil and Gas Development

The $3 billion Sable Offshore Energy Project (SOEP) has stimulated the Nova Scotian economy and brought investment to parts of Cape Breton Island. The development of this energy source is expected to make the Province, particularly those areas serviced by gas, a more viable alternative for investment and business development.

During the consultation process, participants spoke of the enormous promise of the Laurentian Channel. Many believe that the discovery of considerable energy reserves in the Channel could infuse new money into the economy of Cape Breton.

The Growth Fund wants to ensure that Cape Breton is positioned to take advantage of opportunities in this sector. Funding will be provided for the physical and support infrastructure for the oil and gas industry. We are ready to assist businesses on Cape Breton Island compete for contracts related to exploration and development activities.

Tourism Development

Cape Breton Island has some of the finest heritage sites in the world, unsurpassed scenery, a rich culture, an eventful history and boundless artistic talent; this combination has created a strong and growing tourism industry. Tourism is a leading industry in Nova Scotia, generating more than $1.27 billion in 1999. In recent years, the province experienced strong growth in total visitations, and Cape Breton Island has kept pace. The Island has captured 18% of provincial tourism revenues, at $230 million in 2000. The Island's popularity as a tourist destination is growing throughout Canada and the Northeastern United States.

The Panel was told that with appropriate assistance more visitors can be attracted to Cape Breton Island and the duration of their stay can be expanded. In the long-term there is room for much more growth. As a result, tourism development has been selected a strategic sector for the CBGF.

The CBGF will provide direct assistance to initiatives that create long-term, sustainable projects; that increase tourist visitations and expenditures; that extend the shoulder seasons; that improve tourism infrastructure; and that increase the adoption of best practices as a method of improving profitability. Projects must be of a quality and scope to attract or provide services to international, and interprovincial tourists.

Environmental Remediation

Demand is increasing for new environmental technologies in both Canada and abroad. There are growing concerns regarding resource scarcity, damage to the ecosystem, and human health risks.

The environmental sector in Cape Breton currently employs 200 people and has been reporting steady growth over the past number of years. Participants emphasized to the Consultation Panel that integrating economic and environmental goals is a priority and should be addressed within the development strategy.

Panelists were told that environmental remediation provides an excellent opportunity for jobs in the short-term. It also provides an opportunity for the Island to become a world leader in providing goods and services in the long-term. Carefully placed investment can provide an opportunity to grow an industry with export potential.

The Corporation will focus its attention on initiatives that result in both short and long-term economic opportunities. Projects may be related to education, research, technology/development, manufacturing or other environmental areas of concern.

Arts and Culture Development

During the consultation process participants indicated that 2,500 people are employed in Cape Breton Island's cultural industry. The heritage component has infrastructure approaching $200 million and yearly revenue of about $15 million. As a result, culture and arts are being recognized as an engine for economic growth.

As Cape Breton Island begins to make the transition toward a new economy, the message to the panel was that arts and culture merit greater consideration and support. Arts and culture has been designated as a strategic priority by CBGF, concentrating on the visual arts, crafts, music, film and video, performing arts, festivals and events, heritage attractions, literary arts and other related areas.

The CBGF will focus on the development of the various sub-sector industry opportunities, cultural infrastructure, marketing and new business opportunities. Initiatives will focus on the creation of long-term sustainable jobs, business start-ups, business expansions, access to capital, encouragement of greater participation, mentorship/skill development and supporting infrastructure.

Strategic Initiatives

Strategic Initiatives will cross all priority sectors and will concentrate on strategic economic development opportunities in infrastructure and investment that leads to significant job creation both in the short, medium and long-term.

During the consultation process the people of Cape Breton Island spoke repeatedly of the need for jobs and that they believe infrastructure investment is essential for economic growth. The need for improved infrastructure including energy, telecommunications, industrial support, port development and cultural and tourism systems was discussed at length.

The program elements under Strategic Initiatives will be directed to one-of-a-kind projects *where the economic benefits are clearly and demonstrably evident*. This will ensure that adequate financial resources can be provided to high priority initiatives that capitalize on strategic economic growth and assist in the transformation of the Cape Breton Island economy. Projects funded by the CBGF will normally fall outside the parameters of existing federal and provincial programs.

Continuing Consultation

Sector Forums

In December 2000 and January 2001, a total of five sector forums were held in various locations across the Island. Members of the economic sectors were briefed on the background, principles, guidelines and objectives of the Growth Fund. Following that, there was a discussion of how the Fund might be able to use its resources to stimulate growth in each of the sectors. The flow of ideas and questions back and forth resulted in some interesting and challenging possibilities.

Despite these challenges as we move to the *"new economy"*, it was pointed out that we still have to focus on the fundamentals. We must concentrate on education, training and entrepreneurship along with technology and new infrastructure.

Participants stressed the need for collaborative action. They pointed out the need for ongoing consultation among government, economic sectors and communities. The principle of consultation has become an important element in the operation of the Growth Fund.

Among all sectors, it was recognized that the new economy has become a reality in Cape Breton. It is changing the face of business, how we communicate and how we live. The introduction of technology is changing our concept of the economy and a new mind set is appearing.

Stakeholders have indicated that new choices must be made to create a more prosperous Cape Breton. It is imperative that we work together to that end. The Cape Breton Growth Fund is in a position to help make it happen, and we are ready for the challenge.

Community Development Groups

Cape Breton Growth Fund has made a concerted effort to inform communities about who we are and what we do. Cape Bretoners are interested in, among other things, how we differ from existing agencies. Staff have traveled the island doing presentations on the structure, principles, and objectives of the Fund, along with a description of the guidelines for assistance.

Regional and local associations are understandably anxious to avail themselves of any assistance available. One of the principles of the Fund stipulates that other sources of funding have to be used where possible. The Growth Fund may not duplicate other programs. In the course of familiarizing these groups with the Fund, there are instances where Growth Fund staff are able to promote other funding agencies in the process of pointing out differences with the Growth Fund. At the same time, possibilities for use of the Growth Fund in concert with other programs, arise.

The process has been described by some stakeholders as a streamlined and innovative approach to development. In any case, there is an acceptance that the approach being taken can be a major catalyst to real economic growth in Cape Breton.

Sector Task Forces

The Cape Breton Growth Fund intends to be proactive in its approach to stimulating activity that will lead to developing successful projects. The Growth Fund is putting together a Task Force for each of the Priority Sectors. These groups are being formed to identify and report on the most effective ways for the Growth Fund to reach its objectives in each sector.

At this time, an Environmental Task Force has been looking at Industrial benefits for local firms and labor in future remediation projects. The clean-up of industrial sites is expected to generate hundreds of millions of dollars worth of projects. It is important to plan now to reap the greatest benefits possible for Cape Breton firms and labor.

Similar groups are being formed for each of the other sectors. The members are knowledgeable and carefully selected to represent a cross section of the Island geographically, and the various sectors.

Strategic Objectives

Trade: To generate real economic wealth and business development, Cape Breton must be able to *export goods and services*. Simply selling goods and services to one another will not produce the desired economic growth.

Industrial Benefits: Two new industry sectors are emerging in Cape Breton. Oil & Gas and Environmental Remediation offer significant potential for job creation and economic growth. The Cape Breton Growth Fund will make every effort to ensure that local business and workers enjoy the *benefits* of these industries.

Research Commercialization: Innovation is very important if local firms are to be competitive. Investments in Infrastructure will strengthen the link between researchers and the private sector. This will allow more *technology commercialization* in Cape Breton.

Access to Capital: Many businesses in Cape Breton have had problems with getting the capital they need. The Growth Fund intends to *provide capital* through equity loans and contributions.

Direct Investment: While local enterprise will be targeted by the Cape Breton Growth Fund, other complementary avenues will be pursued. *Selective prospecting* can be successful in bringing in *new business*. This may lead to *partnerships* between local businesses and international companies.

Infrastructure: The Growth Fund plans to make wise, carefully planned infrastructure investments. However, there *must be a clear link to future commercial activity*. As well, there must be private sector investment from those who will benefit from the infrastructure.

Projects

On February 9, 2001, it was announced that Electronic Data Systems would establish a state-of-the-art Customer Interaction Center in Port Hawkesbury, Cape Breton.The Cape Breton Growth Fund along with the Province of Nova Scotia and ECBC provided funding for the project. The Growth Fund commitment was $2.5 million.

This is the second call center established by EDS on Cape Breton in less than a year. Seven million dollars, originally earmarked for the Growth Fund, was used to help fund the Sydney operation prior to the incorporation of the Fund. The two EDS facilities have the potential of providing more that fifteen hundred jobs for the Cape Breton economy.

These announcements have satisfied one of the needs outlined in the original consultation panel's report. Along with recognizing the need for long-term sustainable growth in the Cape Breton economy, stakeholders emphasized that there was an immediate need for job creation in the short-term. The effect has already been felt in the economy, and has also boosted the level of confidence among Island residents.

Although we are off to a good start in boosting economic activity, it is just a start. Staff are diligently pursuing projects in several sectors. At this time it is estimated that $25 million in projects may be funded in fiscal 2001-2002.

Results Management

Assessment and Program Monitoring

All initiatives approved by CBGF will be evaluated on the front end using established assessment criteria and subject to ongoing results monitoring based on an established set of investment considerations and results targets.

Assessment/Investment Considerations

Incremental to Existing Programs

A key principle for the Fund is that it must be incremental to existing programming. This means that, where possible, the Fund may be used for projects that are either ineligible under major government programs or to provide additional funding where existing programs have been leveraged. While there are a myriad of specialized programs which may be applicable to any given project, the primary participants in economic development programming in Cape Breton are:

1. Enterprise Cape Breton Corporation
2. Atlantic Canada Opportunities Agency
3. Province of Nova Scotia
4. Human Resources Development Canada
5. Industry Canada
6. National Research Council

The programs offered by these organizations should be expected to fund projects which meet their established criteria. However, the CBGF does recognize that some existing programs and corporations have budgetary limitations. To that end, the CBGF will attempt to complement existing programs, especially where the scale of the projects makes it beyond the ability of current programming to accommodate.

Results

The performance management/accountability framework for the CBGF will be results-based. As such, the following targets have been set for the CBGF over a four year period:

- 1,000 long-term, sustainable jobs created;
- $50 million in new, incremental export sales/tourism receipts;
- $10 million in new, incremental sales by Cape Breton/Mulgrave businesses to the oil and gas and environmental remediation industries;
- $5 million in new, incremental expenditures on Research & Development;
- 15 new start-ups in designated priority sectors (including start-ups from research commercialization);
- 5 new export oriented businesses attracted to Cape Breton/Mulgrave; and $50 million in new direct investment.

Performance Management Framework

A performance management/accountability framework is being developed. It will outline the character and timing of data collection, establish an approach for baseline studies and create a system for measuring results.

Existing Performance Measurement Criteria

In the Performance Measurement Criteria section of the Growth Fund's Guidelines for Assistance, there is a list of prerequisite measurable results. Each project must demonstrate that it has the potential to produce at least one of them. They are:

1. Long term, sustainable jobs.
2. Incremental export sales and tourism receipts.
3. Incremental sales by Cape Breton Island businesses to oil and gas and environmental remediation industries.
4. Incremental expenditures in research and development, particularly those that relate to the commercialization of research.
5. New start-ups in designated priority sectors.
6. New export oriented businesses attracted to Cape Breton Island.
7. Incremental direct investment.

In the case of the Port Hawkesbury EDS project, four of these criteria apply; numbers 1, 5, 6 and 7.

The Assistance Guidelines also stipulate that all projects deemed eligible must be incremental to existing programs. It must be shown that proponents have sought assistance from other sources where applicable; that is, if funding is already feasible through other federal or provincial programs, those agencies have to be used first. Avoiding duplication is a principle resulting directly from the consultation process.

Viability is also a vital guideline. For repayable assistance, the project must generate sufficient revenue to repay the assistance.

Management's Responsibility for Financial Reporting

The accompanying financial statements of Cape Breton Growth Fund Corporation and all information in this annual report have been prepared by the Corporation's management. The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements, where appropriate. Where there is more than one acceptable accounting alternative, management has chosen the one that is most appropriate to the circumstances of the Corporation.

Management is responsible for the integrity and objectivity of the information in the financial statements and annual report. Financial information presented elsewhere in the annual report is consistent with that contained in the financial statements.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the financial statements, management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized and comply with relevant authorities, assets are safeguarded, and proper records are maintained to produce timely, reliable financial statements. In addition, the Audit Committee of the Board of Directors oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting.

The Audit Committee of the Board of Directors has periodic meetings with management and the independent auditors to discuss the financial reporting process as well as accounting and reporting issues. The financial statements have been reviewed and approved by the Board of Directors upon the recommendation of the Audit Committee.

The Auditor General of Canada conducts an independent audit of the financial statements of the Corporation in order to express her opinion thereon.

June 22, 2001

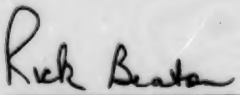

Rick Beaton
Chief Executive Officer

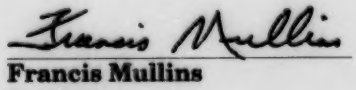

Francis Mullins
Treasurer

Auditor's Report

To the Minister for the purposes of the *Atlantic Canada Opportunities Agency Act*

I have audited the balance sheet of Cape Breton Growth Fund Corporation as at March 31, 2001 and the statements of operations and retained earnings and cash flows for the seven months then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at March 31, 2001 and the results of its operations and its cash flows for the seven months then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Further, in my opinion, the transactions of the Corporation that have come to my notice during my audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Enterprise Cape Breton Corporation Act*, the *Canada Business Corporations Act* and the articles and the by-laws of the Corporation.

John Wiersema, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
June 22, 2001

Balance Sheet

as at March 31, 2001

	2001
ASSETS	
Current assets:	
Cash (note 3)	$ 18,033,961
Interest receivable	78,105
Accounts receivable (note 7)	15,000
	18,127,066
Capital assets (note 4)	45,533
	$ 18,172,599
LIABILITIES	
Accounts payable and accrued liabilities (note 7)	$ 180,436
SHAREHOLDER'S EQUITY	
Share capital (note 5)	1
Retained earnings	17,992,162
	$ 18,172,599

Commitment (note 6)
Subsequent event (note 8)

See accompanying notes to the financial statements.

Approved by the Board of Directors:

Director

Director

Statement of Operations and Retained Earnings

For the seven-month period ended March 31, 2001

	2001
Program expenses	$ –
Program support and administrative expenses	
Salaries (note 7)	217,189
Other operating costs (note 7)	79,390
Amortization	9,107
	305,686
Total expenses	305,686
Interest income	257,920
Net loss before government funding	(47,766)
Government funding	
Government of Canada contribution	15,015,000
Province of Nova Scotia contribution	3,000,000
Service provided without charge (note 7)	24,928
	18,039,928
Net income after government funding	17,992,162
Retained earnings, beginning of period	–
Retained earnings, end of period	$ 17,992,162

See accompanying notes to the financial statements.

Statement of Cash Flows

For the seven-month period ended March 31, 2001

	2001
Cash flows from operating activities	
Government of Canada contribution	$ 15,000,000
Province of Nova Scotia contribution	3,000,000
Interest received	179,815
Payments made for program and administrative support	(91,215)
	18,088,600
Cash flows from investing activities	
Purchase of capital assets	(54,640)
Cash flow from financing activities	
Issue of share	1
Cash, beginning of period	–
Cash, end of period	$ 18,033,961

See accompanying notes to the financial statements.

Notes to the Financial Statements

March 31, 2001

1. Authority and objectives

The Cape Breton Growth Fund Corporation was incorporated on August 25, 2000 under the *Canada Business Corporations Act* as a wholly owned subsidiary of Enterprise Cape Breton Corporation. The Corporation was created to administer federal and provincial funding designed to assist in the adjustment of the local economy as a result of the Government of Canada's decision to close or privatize its coal mines in Cape Breton. The Governor in Council has directed the Cape Breton Growth Fund Corporation to act as a parent Crown corporation for the purposes of Part X of the *Financial Administration Act.*

The Corporation has the same mandate as Enterprise Cape Breton Corporation (ECBC):

> The objects of the Corporation are to promote and assist, either alone or in conjunction with any person or the Government of Canada or of Nova Scotia or any agency of either of those governments, the financing and development of industry on Cape Breton Island to provide employment outside the coal producing industry and to broaden the base of the economy of Cape Breton Island.

The Corporation has entered into memoranda of understanding with Enterprise Cape Breton Corporation, the Province of Nova Scotia and Human Resources Development Canada (HRDC) that govern the amounts and uses of funding. The Governor in Council has directed that after the Corporation's funding is fully committed, the remaining assets and liabilities are to be transferred to Enterprise Cape Breton Corporation and the Corporation is to be dissolved.

2. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

a) Government funding

Contributions from the Government of Canada and the Province of Nova Scotia are recorded as funding in the Statement of Operations and Retained Earnings in the year approved. Treasury Board has granted the Corporation an exemption from the Drawdown Policy for Crown Corporation Funding permitting it to retain all funds advanced.

b) Capital assets

Capital assets are recorded at cost and amortized on a straight-line basis over the lesser of the estimated useful life of the assets or the expected life of the Corporation.

c) Employee future benefits

Pursuant to the memoranda of understanding, all employees are seconded to the Cape Breton Growth Fund Corporation from other federal and provincial government organizations. The Cape Breton Growth Fund Corporation either reimburses these government organizations for the full salary cost, including benefits or the services are provided without charge. Consequently, the liabilities associated with any future employee benefits are not recorded in these financial statements.

d) Services provided without charge

The Corporation receives without charge the services of an employee of Human Resources Development Canada. The value of these services is recognized in salaries expense and government funding.

3. Cash

The Corporation maintains cash balances in a Canadian chartered bank at prevailing market rates.

4. Capital assets

	Cost	Accumulated Amortization	Net Book Value
Equipment, furniture and leasehold improvements	$ 54,640	$ 9,107	$ 45,533
	$ 54,640	$ 9,107	$ 45,533

5. Share capital

The Corporation is authorized to issue one common share without par value. During the seven month period ended March 31, 2001, one common share at a cost of $1 was issued to Enterprise Cape Breton Corporation.

6. Commitment

As of March 31, 2001, the Corporation has made a commitment to contribute $2.5 million for the establishment of a call centre in Cape Breton. The contribution is expected to be made in the 2001-02 fiscal year.

7. Related party transactions

The Corporation is related in terms of common ownership to all Government of Canada created departments, agencies and Crown corporations. The Corporation enters into transactions with these entities in the normal course of business.

These financial statements reflect the following additional transactions with related parties:

a) Pursuant to a memorandum of understanding, the financial statements reflect the following transactions with ECBC:

- Included in program support and administrative expenses are services totaling $232,130 provided by and reimbursable to ECBC.
- Included in accounts payable is an amount owing to ECBC of $160,244 for expenditures, including salaries, made on behalf of the Growth Fund.
- Included in government funding is a $15 million contribution from ECBC.

b) Pursuant to a memorandum of understanding, the financial statements reflect the following transactions with HRDC:

- Included in government funding is a contribution receivable from HRDC of $15,000.
- Included in both salaries expense and government funding are the services provided without charge of an employee valued at $24,928.

8. Subsequent event

On May 16, 2001, the Government of Canada announced that it was committing a further $18 million in future funding to the Cape Breton Growth Fund Corporation as a result of the decision to close the Cape Breton Development Corporation's Prince Colliery. In accordance with the Growth Fund's accounting policy this funding will be recognized in the period in which Parliamentary approval is given.

CORPORATION FONDS D'INVESTISSEMENT DU CAP-BRETON

RAPPORT ANNUEL 2001

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre | 3

Message du président | 4

Mandat | 6

Contexte | 6
Consultations publiques

Principes régissant le Fonds | 7

Profil de la Société | 8
Énoncé de mission
Structure organisationnelle
Conseil d'administration

Exercice des pouvoirs | 10
Administration de la SFCECB

Secteur prioritaires | 11

Poursuite des consultations | 14

Objectifs stratégiques | 15

Projets | 16

Gestion des résultats | 17
Évaluation et suivi des programmes

Rapport du vérificateur | 20

États financiers | 21

Lettre au ministre

L'honorable Brian Tobin
Ministre de l'Industrie, ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantic
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, je suis heureux de vous soumettre le tout premier rapport annuel de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001.

Le rapport annuel est soumis conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Il renferme entre autres les états financiers annuels de la Société ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil d'administration de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton

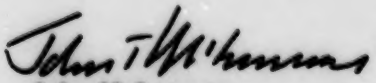

John McLennan

Message du président du Conseil d'administration

Les quelques mois qui se sont écoulés depuis la création de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) ou (Fonds) ont été des plus mouvementés et des plus palpitants. La possibilité de contribuer à l'amélioration du coin de pays où je suis né est pour moi une expérience très enrichissante. Les dernières décennies ont été marquées par un déclin dramatique dans l'économie du Cap-Breton, et il est réconfortant de savoir que grâce aux ressources financières mises à la disposition du Fonds, il nous sera possible d'améliorer le sort des Cap-Bretonnais et des Cap-Bretonnaises.

Les gouvernements fédéral et provincial ont débloqué au total 73 millions de dollars. Le 16 mai 2001, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il s'engageait à verser éventuellement des fonds supplémentaires de 18 millions de dollars à la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton. Cette décision a été prise à la suite de la fermeture de la houillère Prince de la Société de développement du Cap-Breton.

À première vue, cette somme peut paraître dérisoire, mais nous sommes persuadés qu'avec le temps, le Fonds donnera des résultats considérables. Nous croyons en effet que l'investissement fait dans la collectivité frôlera le demi-milliard de dollars. Or, dans une économie où le PIB est de 2,5 milliards de dollars, un tel niveau de financement peut donner des résultats considérables. Notre objectif est d'investir dans des projets ayant le potentiel de créer des emplois permanents au Cap-Breton en dehors de l'industrie houillère.

Le groupe d'experts chargé de la consultation a parcouru l'île et a recueilli la rétroaction de groupes communautaires, mais aussi des résidants et des résidantes de l'île. En fait, l'importance de la rétroaction obtenue montre à quel point les gens se préoccupent de la situation. Ainsi, le rapport du groupe d'experts est devenu la base sur laquelle la Société a été fondée. Nous, les membres du conseil, avons en retour adhéré aux principes et aux lignes directrices de ce rapport.

Il est essentiel de mettre l'accent sur les industries dont le potentiel de réussite est élevé, mais aussi sur les industries qu'il est tout naturel d'établir au Cap-Breton. Il y a diverses raisons pour lesquelles certaines industries méritent qu'on leur accorde une plus grande attention. Ces raisons entrent d'ailleurs dans cinq catégories précises, toutes liées à la nature physique de l'île et de sa zone extracôtière mais aussi aux talents des hommes et des femmes qui y habitent.

Ces cinq catégories sont les suivantes : le tourisme, le pétrole et le gaz naturel, l'assainissement de l'environnement, les arts et la culture et la technologie du savoir et de l'information. En outre, nous avons l'intention de créer une autre catégorie distincte qui s'appellera « initiatives stratégiques ». Cette catégorie touchera tous les secteurs et elle appuiera certains projets précis, le plus souvent la création d'infrastructures.

Le processus jusqu'à présent a reçu la collaboration d'un grand nombre d'intervenants. Je désire remercier particulièrement les résidants et les

résidantes du Cap-Breton qui ont donné de leur temps et de leurs idées afin d'aider à élaborer les principes sur lesquels s'appuie le Fonds. Je veux également remercier tous les ordres de gouvernement, qui se sont réunis afin de trouver une solution unique pour le développement économique, soit le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) et de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), et les administrations municipales ainsi que les groupes de développement communautaire et régional. Tous méritent nos éloges pour leur participation.

J'aimerais également remercier les personnes qui ont représenté leurs industries à l'occasion de nos tribunes sectorielles tenues à la fin décembre 2000 et au début janvier 2001. Ces tribunes nous ont permis d'échanger bon nombre d'idées et de renseignements. Le FICB a ainsi pu apprendre ce que pensaient les divers groupes, et notre personnel a pu leur expliquer le fonctionnement prévu du programme. Ainsi, il a été possible de comprendre comment toutes les parties pourraient profiter le mieux possible de cette occasion unique.

Le personnel du FICB s'occupe actuellement de la mise sur pied de groupes de travail dans chacun des secteurs prioritaires. L'un de ces groupes de travail, soit celui chargé de l'assainissement de l'environnement, existe déjà et se réunit régulièrement. Il est composé de dix personnes de l'industrie et du milieu universitaire qui ont accepté de se pencher sur la manière d'obtenir les meilleurs résultats possibles relativement aux avantages industriels locaux. À cette fin, il a embauché un conseiller qui réalisera une étude et rédigera un rapport cet été.

Il est difficile à ce stade-ci du développement de la Société d'évaluer ses répercussions. Chose certaine, nous sommes très heureux de l'ouverture d'un deuxième centre de service à la clientèle d'EDS au Cap-Breton. Les résidants de Port Hawkesbury ont été transportés de joie à cette nouvelle. Étant donné l'importance des négociations qui ont lieu au moment de rédiger ce rapport, nous verrons sans aucun doute d'autres manifestations de ce genre au cours de la prochaine année. Je suis fermement convaincu que nous voyons actuellement naître au Cap-Breton un nouvel esprit d'entrepreneurship et d'optimisme.

Je crois que le Fonds d'investissement du Cap-Breton est en mesure de relever le défi qui consiste à renforcer l'île du Cap-Breton et à lui insuffler un dynamisme nouveau. Je crois sincèrement que l'histoire prouvera que le Fonds aura aidé à créer des occasions pour les Cap-Bretonnais et les Cap-Bretonnaises, que nous aurons utilisé les ressources avec sagesse et que nous aurons contribué à créer une tradition d'emplois durables pouvant rivaliser avec ceux du monde entier.

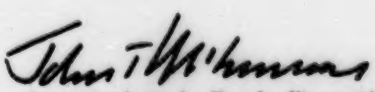

Le président du Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB)
John McLennan

Mandat

Les clauses régissant la constitution de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton lui octroient un vaste mandat de développement économique :

La Société a pour mission d'encourager et d'aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

L'article 95 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) stipule que le mandat du FICB doit être conforme à celui de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) puisque le FICB a été constitué en société en tant que filiale en propriété exclusive de la SECB.

Contexte

En conformité avec le décret nº 2000-1341 pris le 23 août 2000 et une résolution du conseil d'administration de la SECB, la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton a été constituée en société le 25 août 2000 aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La création de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton est la réponse aux conclusions du groupe d'experts sur le processus de consultation publique, documentées dans le rapport final du groupe (*Lancer la nouvelle économie*, avril 2000), et aux discussions tenues avec le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse.

En janvier 1999, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de réduire progressivement les activités à la mine Phalen de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) et de privatiser ses actifs. Parallèlement, pour compenser l'impact de la décision relative à la DEVCO, le gouvernement du Canada annonçait qu'il verserait 68 millions de dollars pour favoriser l'adaptation de l'économie locale par la promotion du développement économique durable à long terme du Cap-Breton. Peu après, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est engagé à injecter 12 millions de dollars supplémentaires. En mars 2000, le gouverneur en conseil approuvait le transfert de 7 des 68 millions de dollars du Fonds à la SECB afin d'aider à l'établissement d'un centre de service à la clientèle EDS à Sydney (Nouvelle-Écosse), le solde du Fonds passant alors à 61 millions de dollars. Ainsi, au moment de la constitution en société du FICB en août 2000, le montant total des fonds disponibles pour le développement économique était de 73 millions de dollars.

Consultations publiques

En octobre 1999, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse annonçaient la tenue d'un processus de consultation publique, sollicitant la participation d'une large palette d'intervenants des collectivités en vue d'examiner les options et les perspectives économiques du Cap-Breton. Un groupe d'experts composé de trois membres de la collectivité, de trois représentants fédéraux et d'un représentant provincial a tenu neuf jours de consultations, il a entendu plus de 214 présentations et a reçu 210 mémoires d'un large éventail d'intervenants venant de tous les coins de l'île du Cap-Breton.

Le groupe d'experts a présenté dans un rapport final les nombreuses idées et suggestions formulées lors des consultations. Le groupe a préparé un rapport provisoire portant sur la consultation publique et l'a présenté à la collectivité de l'île du Cap-Breton en mars 2000 afin d'obtenir ses critiques et ses commentaires. Une fois les modifications nécessaires apportées, le document final a été envoyé aux gouvernements fédéral et provincial le 1er mai 2000. Le rapport final du groupe d'experts insiste sur l'importance de tirer parti du potentiel de croissance des secteurs clés de l'économie.

Le groupe d'experts a également présenté les points de vue de la collectivité du Cap-Breton concernant le mécanisme souhaitable d'utilisation du Fonds. Dans l'ensemble, les participants au processus ont demandé que ce mécanisme soit géré et administré localement, qu'il soit souple dans son mandat et ses pouvoirs, et que l'on évite le double emploi et les chevauchements par rapport aux organisations et aux programmes existants.

Principes régissant le fonds

Dans son rapport final, le groupe d'experts a énoncé les principes suivants :

Leviers financiers : Le Fonds doit servir de levier par rapport aux autres sources de financement. Ainsi, il doit être utilisé dans le cadre de partenariats mettant à contribution le financement du secteur privé, d'autres organismes gouvernementaux et d'agences communautaires.

Accent placé sur la croissance durable à long terme : Le Fonds doit être utilisé comme catalyseur de la croissance de l'économie aujourd'hui *et pour de nombreuses années à venir.*

Complémentarité par rapport aux programmes existants : Le Fonds d'adaptation *vient compléter* les programmes gouvernementaux de financement existants. *Il ne les remplace pas.*

Création d'emplois : La sélection des projets doit être menée avec toute la rigueur nécessaire afin que toutes les ressources soient utilisées en vue de *créer des emplois durables.*

Gestion des résultats : Le Fonds doit démontrer clairement de quelle façon les ressources ont été utilisées et quels sont les résultats obtenus.

Profil de la corporation

Énoncé de mission

La Corporaton fonds d'investissement du Cap-Breton, en partenariat avec d'autres organismes du secteur public, le secteur privé et d'autres intervenants communautaires, fera des investissements qui compléteront les programmes gouvernementaux existants pour appuyer la création d'emplois durables et une croissance économique viable dans l'île du Cap-Breton.

Structure organisationnelle

La Société est dirigée par son propre **Conseil d'administration (CA)**, dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, notamment du vice-président de la SECB. Les membres du CA sont les suivants :

John McLennan - président

John est actuellement vice-président et directeur général d'AT&T Canada. Il est également directeur de plusieurs entreprises spécialisées dans la technologie et ancien PDG de Bell Canada.

Rick Beaton - directeur général

Rick est vice-président et directeur général de la Société d'expansion du Cap-Breton. Il a occupé auparavant le poste de directeur général des Programmes au bureau de l'APECA à l'Île-du-Prince-Édouard et d'agent de liaison ministérielle au Cabinet du ministre, à Ottawa.

Margo Buchanan

Margo est vice-présidente exécutive des Services aux membres à la Credit Union Atlantic. Elle a été, auparavant, directrice générale adjointe de Bergengren Credit Union, à Antigonish (Nouvelle-Écosse).

John MacDonald

John est président et directeur de l'exploitation à la Leitch Technologies Corporation. Auparavant, il était président et PDG de Bell Canada.

George MacDonald

George est partenaire du cabinet d'avocats McInnis, Cooper and Robertson de Halifax. Il est fellow du Canadian College of Construction Lawyers et du American College of Trial Lawyers.

Un **Comité de vérification** de trois membres a été formé pour aider le Conseil d'administration dans ses responsabilités de supervision des rapports financiers et documents connexes, lesquels sont fournis tant par la Société que par le système de contrôle interne de la Société, et dans l'ensemble par les processus de vérification, de comptabilité et d'administration financière de la Société.

Pour s'acquitter de cette fonction, le Comité de vérification vise à observer de manière indépendante et objective le rendement du processus de rapports financiers de la Société et son système de contrôle interne. Il examinera et évaluera les efforts de l'unité de vèrification interne de la Société; il fournira une communication ouverte et continue entre la haute direction et

l'administration financière, l'unité de vérification interne et le Conseil d'administration, quant à la situation et aux questions financières touchant la Société.

Le Comité de vérification comprendra John McLennan, Margo Buchanan et Rick Beaton.

Le Conseil d'administration a mis sur pied un ***Conseil consultatif communautaire*** de neuf membres chargé de fournir de la rétroaction et des conseils au CA sur des questions relatives à l'utilisation du Fonds. Les membres du Conseil ont été choisis en fonction de leur expertise dans les secteurs prioritaires cernés en ce qui a trait au Fonds d'investissement.

Carol Beaton,
présidente

Conseil consultatif du FICB

« Le conseil consultatif du FICB continuera ses efforts en vue de maintenir une solide relation de travail avec le Conseil d'administration et ce, pour s'assurer que les opinions de la collectivité en général et des secteurs en particulier sont communiquées de manière rapide et efficace au Conseil d'administration. Le Conseil consultatif, qui se veut les yeux et les oreilles de la collectivité, travaillera de concert avec le conseil d'administration afin que le FICB soit utilisé de manière efficace pour favoriser le développement durable et à long terme au Cap-Breton. »

Les membres du Conseil consullatif

Parmi les membres du Conseil consultatif, mentionnons les personnes suivantes : Colleen Tobin, du Bureau de la promotion des femmes en affaires; Edwin MacLellan, représentant le secteur de l'assainissement de l'environnement; Scott MacAulay, représentant le secteur du tourisme; Paul Crissman, représentant le secteur du pétrole et du gaz naturel; Carol Beaton, présidente du Conseil, représentant le secteur des arts et de l'artisanat; Wilf MacNeil, représentant le secteur de l'économie du savoir; Bob MacEachern, représentant le secteur de l'économie du savoir; Alastair MacLeod, représentant la Chambre de commerce; et Mathias Poirier, représentant le secteur du développement économique communautaire et les régions francophones.

Au cours de la dernière année, les membres du Conseil consultatif ont participé à des groupes de discussions sur les secteurs prioritaires. Les membres du Conseil continueront maintenant de collaborer avec les groupes de travail sectoriels afin d'assurer le bon déroulement des discussions entre le Conseil d'administration et la collectivité sur la façon d'utiliser le Fonds à bon escient.

Au cours de la dernière année, la présidente du Conseil consultatif a participé, sur invitation, aux réunions du Conseil d'administration du FICB, à titre d'observatrice.

Personnel

La dotation en personnel du FICB a été réalisée grâce à des ententes de détachement avec la SECB, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et DRHC. Le personnel nécessaire comprend (sous forme de postes de durée déterminée) un agent des communications à temps partiel, trois agents de projet et un employé de soutien. Pour obtenir des services supplémentaires de soutien administratif, le FICB a signé un protocole d'entente avec la SECB.

Position au sein du gouvernement

Le FICB a été créé en tant que filiale en propriété exclusive de la SECB, une société d'État ayant pour mandat de favoriser le développement économique de l'île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave. À titre de filiale en propriété exclusive de la SECB, le FICB s'est vu confier le même mandat économique très vaste et les mêmes pouvoirs flexibles que sa société-mère. Bien qu'il s'agisse d'une filiale en propriété exclusive, le

gouverneur en conseil a déclaré que la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'applique au FICB comme si c'était une société-mère; par conséquent, la Société possède son propre Conseil d'administration et doit rendre compte séparément au Parlement au moyen de son propre plan d'entreprise et d'un rapport annuel. Ainsi, il n'y aura pas de confusion entre la stratégie, les activités prévues et les résultats escomptés du FICB et ceux de la SECB.

Exercice des pouvoirs

Les membres du Conseil d'administration du FICB sont nommés par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre responsable de la Société d'expansion du Cap-Breton. Le Conseil d'administration détient tout pouvoir sur l'acceptation et le rejet de projets. Comme pour toutes les sociétés d'État, le Conseil d'administration établit ses propres politiques et règlements. Tous les plans, budgets et rapports annuels de la Société sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil sur recommandation du Conseil du Trésor. Les budgets sont approuvés par le Conseil du Trésor. Le FICB doit rendre compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie, appuyé par un ministre d'État.

Administration du FICB

Les coûts d'administration liés au fonctionnement du FICB sont partagés entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, DRHC et la FICB. Le gouvernement provincial paye sa part des frais de fonctionnement grâce aux intérêts tirés des 12 millions de dollars investis dans le Fonds. La province et DRHC assument les coûts liés aux postes que leur organisme respectif a contribué à doter, et qui ont été détachés au FICB. De plus, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse assume une partie des coûts administratifs non liés aux salaires et DRHC fournit un montant annuel pour les frais d'administration.

Les autres coûts administratifs liés à l'exploitation du FICB sont absorbés par les intérêts accumulés grâce à l'investissement de l'argent du Fonds, jusqu'à ce que toutes les sommes en caisse soient utilisées. Si les intérêts reçus ne suffisent pas à couvrir les dépenses administratives, la Société d'expansion du Cap-Breton assumera ces coûts en fonction des niveaux de référence actuels. La raison justifiant l'emploi des intérêts générés par le Fonds repose sur le principe selon lequel l'argent du Fonds est censé compléter les sommes obtenues dans le cadre de programmes fédéraux et provinciaux existants; de plus, aucun coût administratif ne doit être absorbé directement par le Fonds. On prévoit que les revenus d'intérêt nets, une fois les coûts administratifs comptabilisés, représenteront entre 1 et 2 millions de dollars de plus dans les coffres du Fonds pour être investis dans divers projets.

Protocole d'entente avec la SECB

Le FICB a conclu un protocole d'entente avec la SECB pour la prestation de services administratifs et d'un soutien opérationnel. Cette entente réduira au minimum les coûts administratifs en éliminant les risques de chevauchement et de double emploi entre les deux organisations. Au besoin, la SECB procédera à une affectation temporaire d'employés pour appuyer les opérations de la filiale.

Entente de contribution avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Une entente de contribution a été conclue, énonçant en détail les modalités selon lesquelles le FICB doit investir les 12 millions de dollars fournis par le gouvernement provincial. Cette entente (unique en son genre au Canada) avec le gouvernement néo-écossais reconnaît les pouvoirs du Conseil d'administration quant à la prise de décisions relatives aux projets et à l'établissement des priorités dans le cadre du plan d'entreprise. Les 12 millions de dollars seront utilisés de façon proportionnelle avec les sommes obtenues du gouvernement fédéral pour chaque projet approuvé par le CA. Les modalités de l'entente sont compatibles avec le plan d'entreprise et on y indique expressément qu'en cas de divergence entre ce protocole d'entente et le plan d'entreprise actuel ou tout plan d'entreprise futur, c'est le plan d'entreprise qui doit avoir préséance.

Secteurs prioritaires

Selon les conclusions du rapport du groupe d'experts chargé de la consultation, il faut concentrer les efforts de développement dans certains secteurs précis. Ainsi, le FICB a désigné les secteurs prioritaires suivants.

Secteur du savoir

Le Cap-Breton a remporté certains succès retentissants dans le domaine des industries du savoir et il a le vent dans les voiles à ce chapitre. En peu de temps, des entreprises du Cap-Breton ont acquis une expertise, bâti un marché à l'échelle internationale et remporté des prix importants dans l'industrie pour divers produits. Ce secteur englobe une vaste gamme d'industries, dont le multimédia, la conception de logiciels et de systèmes informatiques, la fabrication de produits de technologies de pointe, les centres d'appel et les services en éducation et en santé axés sur l'exportation.

Divers intervenants ont indiqué au groupe d'experts que la grappe d'entreprises du savoir représente l'un des secteurs dont la croissance est la plus rapide au Cap-Breton. Une décision récente du gouvernement fédéral visant l'établissement dans l'île d'un laboratoire du Conseil national de recherches du Canada pour la recherche en technologie de l'information a suscité beaucoup d'attention relativement à ce secteur.

Le secteur offre un grand potentiel de création d'emplois pour les jeunes. Une aide directe sera fournie à des projets commerciaux et non commerciaux qui cadrent bien avec les occasions de développement économique stratégique à court terme comme à long terme; il pourrait s'agir de projets liés à l'infrastructure, à la technologie et à l'innovation, à l'accès aux capitaux et à l'avoir propre, au développement des ressources humaines ainsi qu'aux pépinières d'entreprises de technologie en milieu rural. Des fonds peuvent être accordés à des projets uniques en leur genre, où la probabilité de retombées économiques importantes (sous forme de création d'emplois ou de possibilités de création d'emplois à long terme, d'investissements du secteur privé ou de possibilités de revenu gagné accru) est clairement démontrée.

Mise en valeur du pétrole et du gaz

Le projet énergétique extracôtier de l'île de Sable, évalué à 3 milliards de dollars, a stimulé l'économie de la Nouvelle-Écosse et attiré des investissements dans certaines parties du Cap-Breton. La mise en valeur de cette source d'énergie devrait rendre la province, et plus spécialement les régions alimentées en gaz, plus compétitive pour l'investissement et le développement d'entreprises.

Au cours du processus de consultation, des participants ont souligné l'énorme potentiel énergétique du chenal Laurentien. Beaucoup sont d'avis que la découverte de réserves d'énergie considérables dans le chenal pourrait insuffler une vigueur nouvelle à l'économie du Cap-Breton.

Pour s'assurer que le Cap-Breton sera en mesure de tirer parti des possibilités que présente le secteur, des fonds seront accordés pour l'établissement d'infrastructures physiques et de soutien à l'industrie du pétrole et du gaz. Nous sommes disposés à aider les entreprises du Cap-Breton à être concurrentielles en vue de contrats liés aux activités d'exploration et de mise en valeur de cette ressource.

Promotion du tourisme

Le Cap-Breton possède quelques-uns des plus beaux lieux patrimoniaux du monde, des paysages à nul autre pareils, une riche culture, une histoire remplie de faits marquants et des talents artistiques incomparables; cette combinaison d'atouts est à l'origine d'une industrie touristique solide, en pleine expansion. Le tourisme représente une industrie de premier plan en Nouvelle-Écosse, produisant des recettes qui ont dépassé 1,27 milliard de dollars en 1999. Au cours des dernières années, la province a enregistré une forte croissance du nombre total de visiteurs, et l'île du Cap-Breton ne s'est pas laissé damer le pion, attirant 18 % des recettes touristiques à l'échelle provinciale, soit 230 millions de dollars en 2000. La popularité de l'île comme destination touristique ne cesse de s'affirmer partout au Canada et dans le Nord-Est des États-Unis.

Les commentaires recueillis par le groupe d'experts mentionnaient qu'avec une aide appropriée, on pourrait attirer davantage de visiteurs à l'île du Cap-Breton et les inciter à prolonger leur séjour. À long terme, les possibilités de croissance sont énormes. Ainsi, la promotion du tourisme représente un secteur stratégique pour la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton.

Le FICB fournira de l'aide directe pour des projets qui créent des emplois durables à long terme, qui font augmenter le nombre de visiteurs et les dépenses des touristes, qui prolongent la saison intermédiaire, qui améliorent l'infrastructure touristique et qui encouragent l'adoption de pratiques exemplaires afin d'accroître la rentabilité. Les projets doivent être d'une qualité et d'un calibre susceptibles d'attirer les touristes de l'étranger et des autres provinces, ou de leur assurer des services adéquats.

Assainissement de l'environnement

Il y a une demande sans cesse croissante pour ce qui est des technologies de l'environnement tant au Canada qu'à l'étranger en raison des craintes toujours plus vives concernant la rareté des ressources, les dommages causés à l'écosystème et les risques pour la santé des humains.

Le secteur environnemental du Cap-Breton emploie présentement 200 personnes et enregistre une croissance constante depuis les dernières années. Les participants à la consultation ont indiqué au groupe d'experts que l'intégration des objectifs économiques et environnementaux est une priorité et que l'on devrait en tenir compte dans la stratégie de développement.

Les participants ont également affirmé que l'assainissement de l'environnement représente d'excellentes possibilités de création d'emplois à court terme et une occasion pour l'île de se positionner comme chef de file mondial dans la fourniture de produits et de services d'experts à long terme; c'est aussi une occasion de développer une industrie qui présente un bon potentiel d'exportation.

Le FICB concentrera ses efforts sur les initiatives qui pourraient avoir des retombées économiques à court terme et à long terme. Les projets pourraient être liés à l'éducation, à la recherche, à la technologie ou au développement, à la fabrication ou à d'autres volets liés à l'environnement.

Promotion des arts et de la culture

Durant le processus de consultation, les participants ont indiqué que 2 500 personnes ont des emplois dans l'industrie de la culture à l'île du Cap-Breton. Le volet patrimonial bénéficie d'infrastructures d'une valeur de près de 200 millions de dollars et enregistre des revenus annuels de quelque 15 millions de dollars. Par conséquent, la culture et les arts sont reconnus comme étant des moteurs de croissance économique.

Le message livré au groupe d'experts était que puisque l'île du Cap-Breton entame sérieusement sa transition vers une nouvelle économie, les arts et la culture méritent plus de considération et de soutien. Le FICB a pointé comme priorités stratégiques les arts et la culture, en particulier les arts visuels, l'artisanat, la musique, la production de films et de vidéos, les arts de la scène, les festivals et autres événements, les attractions patrimoniales, la littérature et d'autres domaines connexes.

Le FICB concentrera ses efforts sur les débouchés des divers sous-secteurs de cette industrie, l'infrastructure culturelle, le marketing et les nouveaux débouchés commerciaux. Le Fonds mettra l'accent sur la création d'emplois durables à long terme, le démarrage et l'expansion d'entreprises, l'accès au capital, l'encouragement à une participation accrue, le mentorat et le développement des compétences ainsi que l'infrastructure de soutien.

Initiatives stratégiques

L'élément Initiatives stratégiques touchera à tous les secteurs prioritaires et mettra l'accent sur les occasions de développement économique stratégique de l'infrastructure et des investissements qui aboutissent à la création d'un grand nombre d'emplois à court terme, à moyen terme et à long terme.

Pendant les consultations, les gens du Cap-Breton sont revenus constamment sur la nécessité de créer des emplois et sur leur conviction que l'investissement dans l'infrastructure est essentiel à la croissance économique. Les discussions ont également porté sur la nécessité de meilleures infrastructures sur le plan de l'énergie, des télécommunications, du soutien à l'industrie, de l'aménagement portuaire et de réseaux culturels et touristiques.

Les éléments de programme entrant dans le volet Initiatives stratégiques seront axés sur les projets uniques qui démontrent clairement un potentiel de retombées économiques. De cette façon, on pourra assurer un soutien

financier suffisant pour les initiatives hautement prioritaires qui capitalisent sur la croissance économique stratégique et aident à la mutation de l'économie du Cap-Breton. Normalement, les projets financés par le FICB ne satisferont pas aux critères établis pour les programmes fédéraux et provinciaux existants.

Poursuite des consultations

Tribunes sectorielles

En décembre 2000 et en janvier 2001, cinq tribunes sectorielles ont été organisées à divers endroits de l'île. Les représentants du secteurs économique ont reçu un compte rendu sur le contexte, les principes, les lignes directrices et les objectifs du Fonds d'investissement du Cap-Breton. Par la suite, une discussion a eu lieu sur la façon dont le FICB pourrait utiliser ses ressources afin de stimuler la croissance dans chacun des secteurs. Le grand nombre d'idées échangées et de questions posées ont donné naissance à des possibilités et à des défis très intéressants et stimulants.

Or, malgré le fait que nous nous dirigeons allégrement vers la « nouvelle économie », il est clair qu'il nous faut continuer de mettre l'accent sur les éléments fondamentaux, c'est-à-dire l'éducation, la formation, l'entrepreneurship, la technologie et les nouvelles infrastructures.

Les participants aux tribunes ont par ailleurs souligné l'importance de la collaboration entre les ordres de gouvernement, les divers secteurs économiques et les collectivités. Le principe de la consultation est devenu un élément essentiel de l'exploitation du Fonds.

Dans tous les secteurs, on a reconnu que la nouvelle économie est désormais une réalité au Cap-Breton. En effet, la nouvelle économie change le visage des affaires, mais aussi la façon dont nous communiquons et dont nous vivons. L'arrivée de la technologie modifie notre façon de comprendre l'économie, et on assiste actuellement à la naissance d'une nouvelle façon de penser.

Les intervenants ont indiqué qu'il faut faire de nouveaux choix afin d'accroître la prospérité au Cap-Breton. Or, pour y arriver, il nous faut travailler en collaboration les uns avec les autres, et le Fonds est un outil qui nous aidera à réaliser cet objectif. Nous sommes fin prêts à relever le défi!

Groupes de développement communautaire

Les membres de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton se sont mobilisés afin de renseigner les collectivités sur le FICB et sur son rôle. Les Cap-Bretonnais et Cap-Bretonnaises voulaient surtout savoir, entre autres choses, ce qui différencie la Corporation des autres agences existantes. Les membres ont parcouru l'île afin de donner des exposés sur la structure, les principes et les objectifs du Fonds et pour expliquer aux parties intéressées comment obtenir de l'aide financière dans le cadre de ce projet.

Les associations régionales et locales sont, bien entendu, désireuses d'obtenir toute l'aide financière possible. Toutefois, l'un des principes du Fonds stipule

qu'il faut obtenir du financement d'autres sources chaque fois que c'est possible. En outre, le Fonds ne chevauchera pas d'autres programmes. Au cours des séances visant à familiariser les divers groupes avec les principes du Fonds, le personnel du FICB pourra faire la promotion d'autres agences de financement afin de mettre en évidence les différences entre elles et le Fonds. En outre, il pourra annoncer les possibilités qui se présenteront d'utiliser le Fonds de concert avec d'autres programmes.

Des intervenants ont décrit le processus comme étant une approche au développement rationalisée et innovatrice. Mais somme toute, tous sont d'accord pour dire que la solution adoptée pourrait être un important catalyseur d'une véritable croissance économique au Cap-Breton.

Groupes de travail sectoriels

La Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton entend se montrer proactive dans sa démarche visant à stimuler les activités qui mèneront à la création de projets féconds, et c'est pourquoi elle procède actuellement à la mise sur pied d'un groupe de travail dans chacun des secteurs prioritaires cernés. Ces groupes seront chargés de déterminer les manières les plus efficaces d'atteindre les objectifs établis par le Fonds dans chacun des secteurs, et ils rédigeront un rapport sur leurs conclusions.

En ce moment, le groupe de travail chargé des questions environnementales se penche sur les avantages industriels que représentent les futurs projets d'assainissement pour les entreprises et la main-d'œuvre locales. Le nettoyage des sites industriels devrait donner lieu à des projets valant des centaines de millions de dollars. Il est essentiel de planifier dès maintenant afin de recueillir le plus d'avantages possibles pour les entreprises et la main-d'œuvre du Cap-Breton.

Le FICB met sur pied des groupes de travail semblables dans les autres secteurs. Les membres de ces groupes sont des experts soigneusement choisis qui représentent les divers secteurs et les diverses régions de l'île.

Objectifs stratégiques

Commerce : Pour assurer un véritable essor de leurs opérations et de meilleurs revenus, les entreprises du Cap-Breton doivent être en mesure d'exporter leurs produits et leurs services. Si elles ne font que se vendre leurs biens et leurs services entre elles, elles n'obtiendront pas les retombées économiques voulues.

Avantages pour l'industrie : Le Cap-Breton assiste actuellement à l'émergence de deux nouveaux secteurs industriels, soit les industries du pétrole et du gaz et les industries vouées à l'assainissement de l'environnement. Ces secteurs offrent un potentiel important de création d'emplois et de croissance économique de l'île. Ainsi, le FICB ne ménagera aucun effort pour s'assurer que les travailleurs et les entreprises de la région bénéficient des retombées économiques de ces nouvelles industries.

Recherche et commercialisation : L'innovation est essentielle pour assurer la compétitivité des entreprises. Les investissements dans l'infrastructure renforceront les liens entre les chercheurs et le secteur privé, ce qui facilitera la commercialisation de la technologie à l'île du Cap-Breton.

Accès au capital : Bien des entreprises du Cap-Breton ont de la difficulté à obtenir du capital. Le FICB leur fournira des fonds par l'entremise de prêts participatifs et d'apports de capitaux.

Investissements directs : Bien que le FICB vise en grande partie les entreprises locales, d'autres avenues complémentaires seront également explorées. Une prospection sélective pourrait réussir à attirer de nouvelles entreprises dans la région, ce qui pourrait mener à des partenariats entre des entreprises locales et des sociétés internationales.

Infrastructure : Le FICB prévoit faire des investissements judicieux et bien planifiés dans l'infrastructure. Toutefois, il devra y avoir un lien clair entre ces investissements et les activités commerciales futures, et les intervenants du secteur privé auxquels les infrastructures profiteront devront également y apporter leur contribution financière.

Projets

Le 9 février 2001, on a annoncé que la société Electronic Data Systems s'apprêtait à établir un centre de service à la clientèle à la fine pointe de la technologie à Port Hawkesbury, au Cap-Breton. La Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la Société d'expansion du Cap-Breton ont tous contribué au financement du projet. La contribution du Fonds s'élevait à 2,5 millions de dollars.

C'est le deuxième centre d'appels qu'EDS met sur pied au Cap-Breton en moins d'un an. Une somme de sept millions de dollars, qui devait originalement être versée au Fonds, avait servi à financer l'ouverture du premier centre d'appels, à Sydney, avant la constitution du FICB. Les deux établissements d'EDS ont le potentiel de créer plus de 1 500 emplois dans l'économie du Cap-Breton.

Ces deux annonces ont répondu à l'un des besoins cernés dans le rapport du groupe d'experts chargé de la consultation. En effet, les parties intéressées avaient soutenu qu'en plus du besoin d'assurer, à long terme, la croissance durable au Cap-Breton, il y avait un besoin immédiat, à court terme, de créer des emplois. L'effet de l'ouverture de ces deux centres d'appels se fait déjà sentir dans l'économie, ce qui a relevé le niveau de confiance chez les résidants et les résidantes de l'île.

Or, même s'il s'agit là d'un excellent début en ce qui a trait au redémarrage de l'activité économique, il ne s'agit que d'un début. Le personnel du FICB travaille sans relâche à la mise sur pied de divers projets dans bon nombre de secteurs. En ce moment, on estime que 25 millions de dollars pourraient être versés dans des projets au cours de l'exercice 2001-2002.

Gestion des résultats

Évaluation et suivi des programmes

Toutes les initiatives approuvées par le FICB seront évaluées dès le départ à l'aide de critères d'évaluation établis, et elles seront assujetties à un suivi continu des résultats en fonction d'une série déterminée de paramètres d'investissement et de résultats ciblés.

Considérations relatives à l'évaluation/ investissement

Complémentarité avec les programmes existants

Un principe clé concernant le Fonds est qu'il doit compléter des programmes existants. Cela signifie que, dans la mesure du possible, le Fonds peut être utilisé soit pour des projets qui ne sont pas admissibles aux principaux programmes gouvernementaux, soit pour fournir un soutien financier additionnel lorsqu'on a appliqué des leviers financiers aux termes de programmes existants. Il existe une foule de programmes spéciaux qui pourraient être appliqués à tout projet soumis, mais les principaux acteurs des programmes de développement économique du Cap-Breton sont les suivants :

1. Société d'expansion du Cap-Breton (SECB)
2. Agence de promotion économique du Canada atlantique
3. Gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse
4. Développement des ressources humaines Canada (DRHC)
5. Industrie Canada
6. Conseil national de recherches

On prévoit que les programmes offerts par ces organisations financeront les projets qui satisfont à leurs critères établis. Cependant, le FICB reconnaît que certains programmes et organismes existants ont des budgets limités. Le Fonds tentera donc de compléter ces programmes, en particulier lorsque l'envergure des projets soumis dépasse le cadre d'admissibilité des programmes actuels.

Résultats

Le cadre de gestion du rendement et de responsabilité du FICB sera fondé sur les résultats. Ainsi, les objectifs ci-dessous ont été établis pour la Corportion sur une période de quatre ans.

- création de 1 000 emplois durables à long terme;
- 50 millions de dollars en nouvelles ventes à l'exportation ou en recettes touristiques;
- 10 millions de dollars en nouvelles ventes par les entreprises du Cap-Breton et de Mulgrave aux entreprises pétrolières et gazières et aux industries vouées à l'assainissement de l'environnement;

- 5 millions de dollars en nouvelles dépenses de recherche et développement;
- démarrage de 15 nouvelles entreprises dans les secteurs prioritaires désignés (y compris des entreprises issues de la commercialisation de la recherche);
- venue au Cap-Breton et dans la région de Mulgrave de cinq nouvelles entreprises axées sur l'exportation;
- 50 millions de dollars en nouveaux investissements directs.

Cadre de gestion du rendement

Un cadre de gestion du rendement et de responsabilité est en cours d'élaboration. Il établira également une approche pour la tenue des études de référence et pour la mesure des résultats.

Critères de mesure du rendement déjà en place

Dans la section portant sur les critères de mesure du rendement des lignes directrices sur le Fonds, on trouve une liste des résultats mesurables requis. Ainsi, il faut prouver que chaque projet proposé a le potentiel de produire au moins l'un des résultats suivants :

1. création d'emplois durables à long terme;
2. augmentation des ventes à l'exportation et des recettes touristiques;
3. augmentation des ventes par les entreprises du Cap-Breton aux entreprises pétrolières et gazières et aux industries vouées à l'assainissement de l'environnement;
4. augmentation des dépenses de recherche et développement, plus particulièrement en ce qui a trait à la commercialisation de la recherche;
5. lancement de nouvelles entreprises dans les secteurs prioritaires désignés;
6. installation d'entreprises axées sur l'exportation au Cap-Breton;
7. nouveaux investissements directs.

Le projet du centre d'appels d'EDS à Port Hawkesbury répondait à quatre de ces critères, soit le premier, le cinquième, le sixième et le septième.

Les lignes directrices sur le Fonds stipulent également que tous les projets jugés acceptables doivent compléter des programmes existants. Le requérant doit également démontrer qu'il a cherché de l'aide auprès d'autres sources, le cas échéant, c'est-à-dire que s'il lui était possible d'obtenir du financement d'autres programmes fédéraux ou provinciaux, qu'il s'est déjà adressé aux organismes pertinents. L'un des principes établi à la suite du processus de consultation est la nécessité d'éviter le double emploi et les chevauchements.

Pour terminer, rappelons que la viabilité est un élément essentiel. En effet, puisque l'aide octroyée est remboursable, le projet doit générer suffisamment de revenus pour que le requérant puisse rembourser la contribution reçue.

Responsabilité de la direction à l'egard de la présentation de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Corporation. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Corporation.

La direction est responsable de l'intégralité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers et dans le rapport annuel. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégralité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux autorisations pertinentes, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres convenables sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables. En outre, le Comité de vérification du Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle suffisants et de la qualité des rapports financiers.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs indépendants afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration suite à la recommandation du Comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Corporation en vue de formuler une opinion sur ces derniers.

Le 22 juin 2001

Rick Beaton

Rick Beaton
Le directeur général

Francis Mullins

Francis Mullins
Le trésorier

Rapport du vérificateur

Au ministre pour les fins de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

J'ai vérifié le bilan de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton au 31 mars 2001 et les états des résultats, et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des sept mois terminés à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les sept mois terminés à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations de la Corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Corporation.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 22 juin 2001

Bilan

au 31 mars 2001

	2001
ACTIF	
À court terme	
Encaisse (note 3)	18 033 961 $
Intérêts courus à recevoir	78 105
Débiteurs (note 7)	15 000
	18 127 066
Immobilisations (note 4)	45 533
	18 172 599 $
PASSIF	
Créditeurs et charges à payer (note 7)	180 436 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	
Capital-actions (note 5)	1
Bénéfices non répartis	17 992 162
	18 172 599 $

Engagement (note 6)
Événement postérieur (note 8)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Margo Buchanan
Administrateur

John McCommon
Administrateur

État des résultats et des bénéfices non répartis

pour les sept mois terminés le 31 mars 2001

	2001
Dépenses de programme	– $
Frais d'administration et de soutien de programme	
Salaires (note 7)	217 189
Autres coûts d'exploitation (note 7)	79 390
Amortissement	9 107
	305 686
Total des charges	305 686
Intérêts créditeurs	257 920
Perte nette avant financement public	(47 766)
Financement public	
Contribution du gouvernement du Canada	15 015 000
Contribution de la province de la Nouvelle-Écosse	3 000 000
Service fourni gratuitement (note 7)	24 928
	18 039 928
Bénéfice net après financement public	17 992 162
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	–
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	17 992 162 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie

pour les sept mois terminés le 31 mars 2001

	2001
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Contribution du gouvernement du Canada	15 000 000 $
Contribution de la province de la Nouvelle-Écosse	3 000 000
Intérêts reçus	179 815
Paiements effectués pour l'administration et le soutien de programme	(91 215)
	18 088 600
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Achat d'immobilisations	(54 640)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Émission d'actions	1
Encaisse au début de l'exercice	–
Encaisse à la fin de l'exercice	18 033 961 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Notes aux états financiers

31 mars 2001

1. Pouvoirs et objectifs

La Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton a été constituée en société le 25 août 2000 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en tant que filiale en propriété exclusive de la Société d'expansion du Cap-Breton. La Corporation a été créée pour administrer le financement fédéral et provincial accordé pour favoriser le redressement de l'économie locale à la suite de la décision du gouvernement du Canada de fermer ou de privatiser ses mines de charbon au Cap-Breton. Le gouverneur en conseil a mandaté la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton pour agir comme une société d'État mère pour les fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Corporation a le même mandat que la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) :

> La Société a pour mission d'encourager et d'aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

La Corporation a signé un protocole d'entente avec la Société d'expansion du Cap-Breton, la province de la Nouvelle-Écosse et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) qui régit les montants et les utilisations des fonds. Le gouverneur en conseil a ordonné que lorsque les fonds octroyés à la Corporation auront été entièrement engagés, les actifs et passifs restants soient transférés à la Société d'expansion du Cap-Breton et que la Corporation soit dissoute.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

a) Financement public

Les contributions du gouvernement du Canada et de la province de la Nouvelle-Écosse sont comptabilisées comme financement dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis dans l'exercice qu'elles sont approuvées. La Corporation a obtenu du Conseil du Trésor une exemption de la politique de prélèvement concernant le financement des sociétés d'État qui lui permet de garder toutes les sommes avancées.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au moindre de leur durée de vie utile estimative et de la durée de vie utile prévue de la Corporation.

c) Avantages sociaux futurs

En vertu du protocole d'entente, tous les employés de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton sont détachés d'autres organisations des gouvernements fédéral et provincial. La Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton rembourse ces organisations pour le coût entier des salaires, y compris les avantages, ou reçoit les services gratuitement. Par conséquent, les passifs associés aux avantages sociaux futurs ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers.

d) Services fournis gratuitement

La Corporation bénéficie gratuitement des services d'un employé de Développement des ressources humaines Canada. La valeur de ces services est constatée dans les charges salariales et le financement public.

3. Encaisse

La Corporation maintient des soldes de trésorerie dans une banque à charte canadienne aux taux courants du marché.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres
Matériel, ameublement et améliorations locatives	54 640 $	9 107 $	45 533 $

5. Capital-actions

La Corporation est autorisée à émettre une action ordinaire sans valeur nominale. Au cours de l'exercice de sept mois terminé le 31 mars 2001, une action ordinaire au coût de un dollar a été émise à la Société d'expansion du Cap-Breton.

6. Engagement

Au 31 mars 2001, la Corporation s'était engagée à contribuer 2,5 millions de dollars pour l'établissement d'un centre d'appel au Cap-Breton. La contribution doit être faite au cours de l'exercice 2001-2002.

7. Opérations entre apparentés

La Corporation est apparentée en ce qui concerne la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Corporation effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

Ces états financiers reflètent les opérations additionnelles suivantes avec les apparentés :

a) En vertu d'un protocole d'entente, les états financiers reflètent les opérations suivantes avec la SECB :

- Les frais d'administration et de soutien de programme comprennent des services totalisant 232 130 $ fournis par la SECB et remboursables à cette dernière.
- Les créditeurs comprennent une somme due à la SECB de 160 244 $ pour des dépenses, y compris les salaires, engagées au nom de la Corporation fonds d'investissement.
- Le financement public comprend une contribution de 15 millions de dollars de la SECB.

b) En vertu d'un protocole d'entente, les états financiers reflètent les opérations suivantes avec DRHC :

- Le financement public comprend une contribution de 15 000 $ à recevoir de DRHC.
- Les charges salariales et le financement public comprennent les services d'un employé fournis gratuitement et estimés à 24 928 $.

8. Événement postérieur

Le 16 mai 2001, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il s'engageait à verser éventuellement des fonds supplémentaires de 18 millions de dollars à la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton. Cette décision a été prise à la suite de la fermeture de la houillère Prince de la Société de développement du Cap-Breton. Conformément à la convention comptable de la Corporation fonds d'investissement du Cap-Breton, ce financement sera constaté au cours de l'exercice où il sera approuvé par le Parlement.